



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Plan de Progrès des Piscicultures – Expertise des sites biologiques

Le 03/10/16

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Laboratoire d'hydrobiologie – Site de
Bordeaux

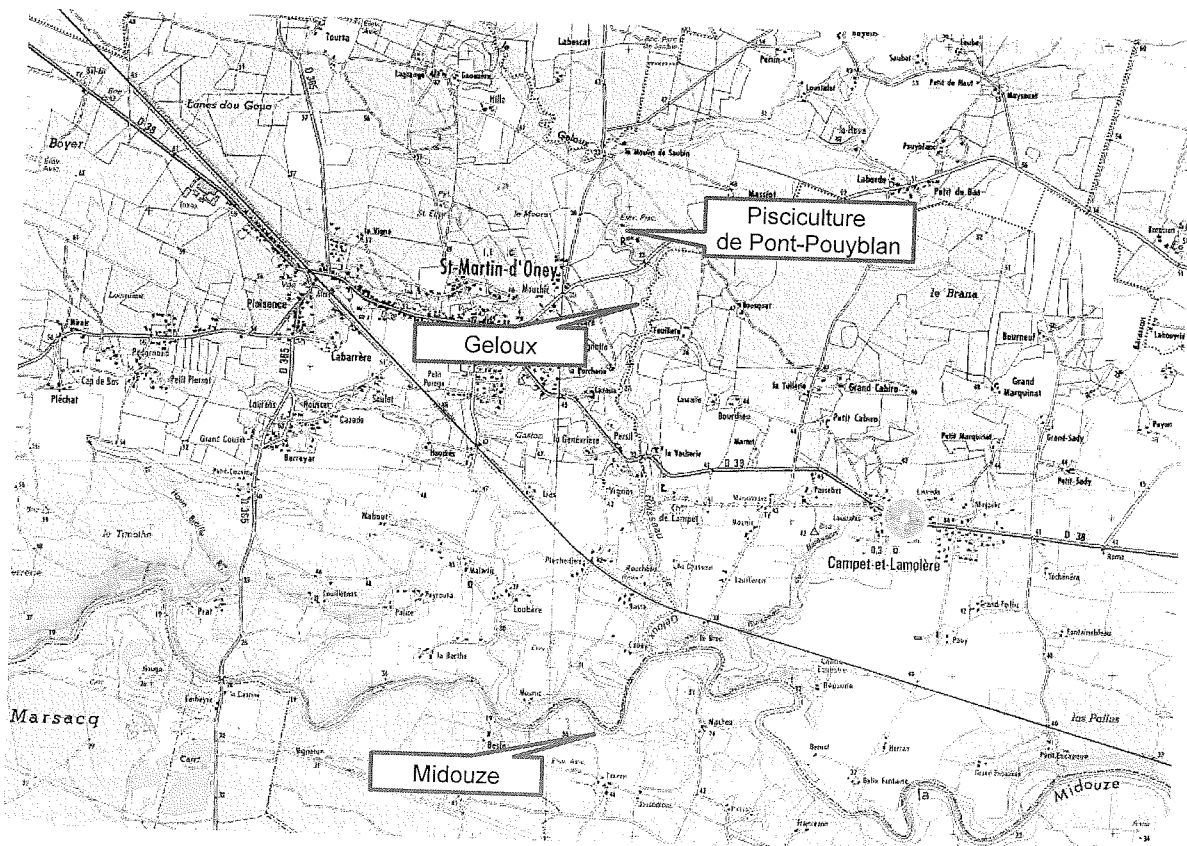
Pisciculture de Pont-Pouyblan
Site Pilote n° 106

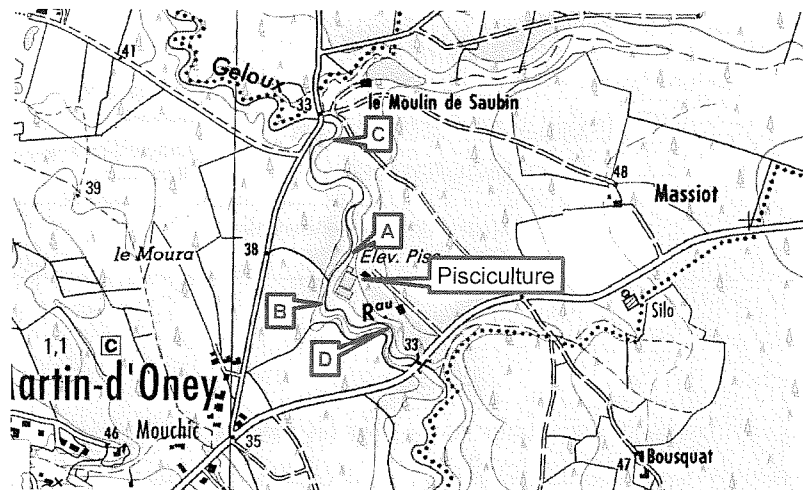
Problématique :

Contexte hydraulique : le Geloux, de longueur 30 km, est un affluent en rive droite de la Midouze sur la commune de Saint-Martin-d'Oney. Son bassin versant est occupé à 87 % par de la forêt et des milieux semi-naturels et, à 10 %, par des territoires agricoles. La pisciculture, alimentée par la rivière, est construite en rive gauche, sur la commune de Saint-Martin-d'Oney, environ 3,4 km en amont de la confluence avec la Midouze.

Objet de la visite du 20 septembre 2016 : déterminer la possibilité technique de réaliser un suivi biologique (diatomées et macro-invertébrés benthiques) en amont et en aval de la pisciculture de Pont-Pouyblan et de préciser les points de prélèvements les plus pertinents.

Plan de situation :



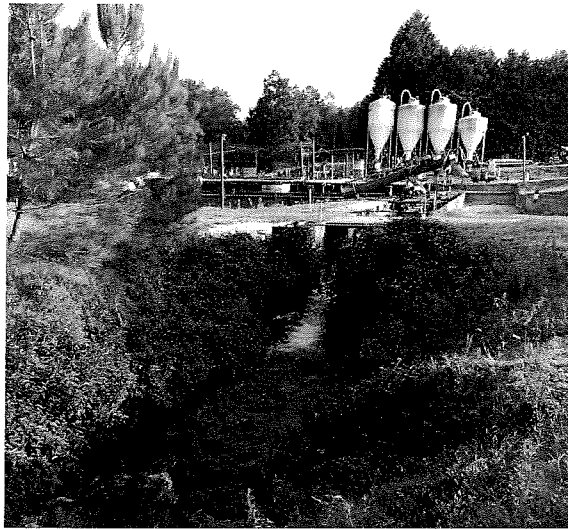


Visite de terrain : 20 septembre 2016



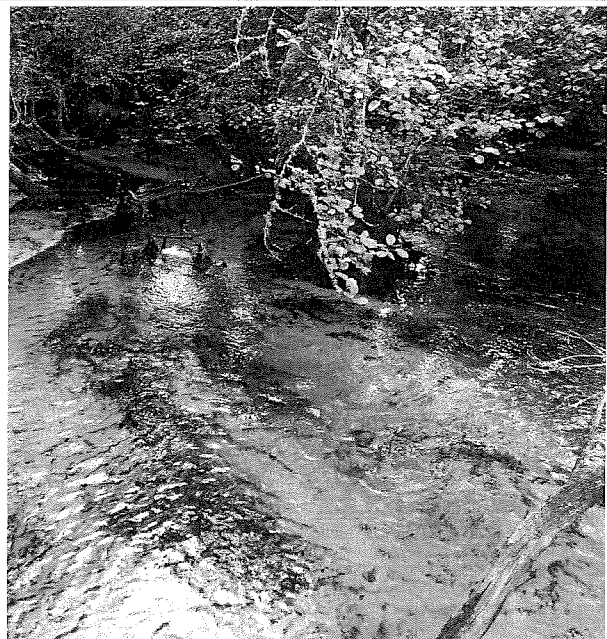
Point A : Point de prélèvement d'eau en amont de la pisciculture

La retenue provoque un ralentissement du courant, les prélèvements biologiques représentatifs doivent donc s'en éloigner afin de retrouver les conditions naturelles de débit.



Point B : Rejet

Site de rejet de l'eau utilisée par l'activité de la pisciculture (Lambert 93 X=408630 Y=6321630).
 À l'aval immédiat du rejet, la vitesse du courant est très rapide et non représentative des conditions naturelles. Il convient donc de s'en éloigner afin de retrouver des gammes de vitesse comparables à l'amont.



Point C : Amont de la pisciculture (Lambert 93 X=408634 – Y=6322107)

L'impact de la retenue est visible sur une centaine de mètres en amont avant de retrouver un cours d'eau relativement naturel et avec des faciès courant typique de ce type de cours d'eau.

Diatomées : le point de suivi amont préconisé est localisé en amont du point C, en aval du pont de la route de Geloux.

Dans le cours d'eau, caractéristique de l'hydro-écorégion Landes, le substrat est essentiellement composé de sable. Le cours d'eau, caractéristique de l'hydro-écorégion Landes, possède un substrat essentiellement composé de sable. Il sera donc nécessaire de poser des substrats artificiels en zone lotique (et éclairée préférentiellement) avec du courant.

Le site est accessible et les prélèvements sont réalisables à pied en application de la norme NF T90-354 « Échantillonnage, traitement et analyse de Diatomées benthiques en cours d'eau et canaux ».

Macro-invertébrés : au secteur amont de la pisciculture (autour du point C), la mise en œuvre d'un indice invertébrés est réalisable en remontant le cours d'eau suivant la distance nécessaire à la réalisation du protocole MPCE en application de la norme NF T90-333 et de son guide d'application GA T90-733 (soit environ sur une centaine de mètres).

Le cours d'eau est caractéristique de l'hydro-écorégion Landes, dominé par le substrat sable, la présence de support ligneux (branches, racines) d'hydrophytes (*Callitriche*) et de litières. Le site est accessible et les prélèvements sont réalisables à pied en application de la norme XP T90-333 « Prélèvement des macro-invertébrés en rivière peu profondes », lors de l'étiage uniquement et après stabilisation des débits pendant au moins trois semaines.



Point D : Aval pisciculture (environ 150 m en aval de la confluence cours d'eau/rejet)

Après quelques dizaines de mètres à l'aval du rejet, le cours d'eau retrouve un faciès d'écoulement typique de l'hydro-écorégion des Landes, avec des substrats dominés par le sable, la présence de supports ligneux (branches, racines), de litières, d'hydrophytes immergés et de zones de dépôts de vase.

Diatomées : le point préconisé pour le suivi aval est situé une centaine de mètres en aval du rejet de la pisciculture (point D, X=408634 – Y=6322107). À partir de ce point, le cours d'eau retrouve des conditions normales d'écoulement. Dans le cours d'eau, caractéristique de l'hydro-écorégion Landes, le substrat est essentiellement composé de sable. Il sera donc nécessaire de poser des substrats artificiels identiques à ceux amont en zone lotique (et éclairée préférentiellement).

Le site est accessible et les prélèvements sont réalisables à pied en application de la norme NF T90-354 « Échantillonnage, traitement et analyse de Diatomées benthiques en cours d'eau et canaux ».

Macro-invertébrés : un point de prélèvement pour le suivi aval de la pisciculture potentiel est proposé à partir du point D suivant la distance nécessaire à la réalisation du protocole MPCE.

Le site est accessible et les prélèvements sont réalisables à pied en application de la norme NF T90-333.

Conclusion

La production d'indices biologiques diatomées et macro-invertébrés en amont et aval de la pisciculture de Pont-Pouyblan est techniquement réalisable, pertinente et comparative. Ces prélèvements devront se conformer aux positionnements préconisés et suivre les normes suivantes :

– Macro-invertébrés : le protocole de prélèvement devra être réalisé suivant la norme NF T90-333 « Prélèvement des macro-invertébrés en rivières peu profondes » et son guide d'application GA T90-733, aux limites amont et aval indiquées. L'analyse devra être effectuée suivant la norme XP T90-388 « Traitement au laboratoire d'échantillons contenant des macro-invertébrés de cours d'eau » et son guide d'application GA T90-788.

– Diatomées : le protocole de prélèvement, le traitement et l'analyse devront être réalisés suivant la norme XP T90-354 « Échantillonnage, traitement et analyse de Diatomées benthiques en cours d'eau et canaux », avec des poses de substrats artificiels sur **les deux points** de mesures afin d'obtenir des résultats comparables et sans biais entre l'amont et l'aval. Au minimum, **5 substrats artificiels de même nature** seront posés et laissés au **moins 6 semaines** avant de faire les prélèvements sur tous les sites au cours de la même semaine. Le prestataire s'assurera notamment que les substrats n'auront pas fait l'objet d'un traitement (fongicide, anti-mousse, algicide...). La surface totale des substrats devra être a minima de 100cm².